



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 17 mars 2025 A 20 HEURES 30

Délibération n° 2025 03 17-01 - FINANCES – Création d'un budget
annexe « Réseau de chaleur »

Nombre de conseillers		Date de la convocation : 01/03/2025
En exercice :	33	
Présents :	24	Affichage de la convocation : 05/03/2025
Pouvoirs :	7	
Votants :	31	Affichage du compte rendu : 20/03/2025
Présents : Daniel JULLIEN, Daniel MALOSSE, Béatrice DUMORTIER, Gérard DUPLAT, Anne LANSON PEYRE DE FABREGUES, Henri COQUARD, Geneviève HECTOR, Philippe LARGE, Danielle CHARVOLIN, Olivier DEROZARD, Yolande CHAREYRE, Gerbert RAMBAUD, Safi BOUKACEM, Sylvie RAZY, Isabelle VIDAL, Stéphane GILLET, Rémi GILLET, Véronique DUMAS, Roland BADOIL, Sylvère MATHIEU, Ghislaine FROMM, Yohann DUMAS, Sylvain BARCET, Brigitte REGIS- MOREAU.		
Absents ayant remis pouvoir :		
M Edouard WILLEMIN donne pouvoir à M Gerbert RAMBAUD M Jean-Pierre NEMOZ donne pouvoir à M Daniel MALOSSE Mme Fatima FERNI donne pouvoir à M Daniel JULLIEN Mme Sandrine ARNAUD donne pouvoir à Anne Lanson Mme Aline DURAND donne pouvoir à Stéphane Gillet. M Christian NEUVILLE donne pouvoir à M Safi BOUKACEM Mme Chantal ROCHE donne pouvoir à M Henri COQUARD		
Absents ou excusés :		
Mme Chantal BERTHILLON M Joao DA ROCHA		

Mme Béatrice DUMORTIER est élue secrétaire de séance (article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales).

Vu le Code Général des collectivités territoriales et notamment l'article L.1412-2 et L.2221.2 ;
Vu l'instruction M4 Service Public local à caractère Industriel et Commercial « SPIC » ;

La commune a pour projet la création d'un réseau de chaleur « bois énergie » ou « géothermie ».

Compte-tenu de la revente de l'énergie « chaleur » produite par ce réseau, il s'avère indispensable, de créer un budget annexe « Réseau de chaleur » nomenclature M4 : service public local à caractère industriel et commercial, avec assujettissement à T.V.A., afin de facturer la redistribution énergétique au coût réel.

Le suivi budgétaire et comptable sera assuré en application de l'instruction comptable M4 SPIC

Le budget sera voté par chapitre en section de fonctionnement et d'investissement.
Les provisions seront semi-budgétaires.

Le budget est assujetti à la TVA pour les dépenses et recettes.

***Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, Après un vote à main levée,
Dont le résultat est le suivant :***

**31 suffrages exprimés : 31 voix Pour
UNANIMITÉ des suffrages exprimés**

DÉCIDE de créer un budget annexe Réseau de chaleur de Vaugneray.

AUTORISE Monsieur le Maire à opérer les écritures d'ordre et budgétaires entre le budget général et le budget annexe, et à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Rendue exécutoire compte tenu
de la transmission en Préfecture le

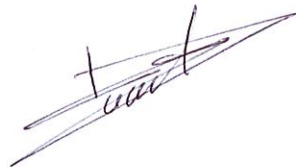
21.03.2025

et de la publication en mairie le

21.03.2025

La secrétaire

Béatrice DUMORTIER



Pour copie certifiée conforme

Au registre des délibérations

Le Maire

Daniel JULLIEN

